

Chers parents,

Afin de communiquer avec vous durant toute cette année scolaire, nous avons créé un blog hébergé par l'académie de Versailles et accessible à l'adresse suivante :

<http://blog.ac-versailles.fr/repmontaignegoussainville95>

Sur ce blog, vous trouverez des photos, des enregistrements, des films et des articles qui seront rédigés par les enfants ou l'équipe enseignante de l'école. Il sera consultable à tout moment et alimenté régulièrement.

Photos de votre enfant : Pour pouvoir y mettre des photos sur lesquelles on voit votre enfant en activité -seul ou avec d'autres- nous devons avoir votre autorisation (art 9 du code civil).

Ces photographies ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiables votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant les photographies ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée.

Si vous n'êtes pas d'accord, le visage de votre enfant sera rendu flou pour que l'on ne puisse pas le reconnaître.

A quoi sert ce blog ?

Cet espace permet de faciliter la communication avec les familles. Vous y trouverez :

- Le travail mené par les élèves dans tous les domaines liés au projet de réseau : le langage oral et écrit, la résolution de problèmes, l'usage de l'outil numérique...
- Les photos et commentaires des élèves dans les activités de classe

Merci de remplir l'autorisation ci-jointe

L'équipe enseignante

Enfant :

Je soussigné(e) : **Nom :**

Prénom :

père / mère / tuteur (*raayer la mention inutile*) de l'élève

scolarisé dans la classe de de M. de l'école , à Goussainville



autorise la publication sur le BLOG Internet du réseau Montaigne

accessible à l'adresse suivante : **<http://blog.ac-versailles.fr/repmontaignegoussainville95>**

- **des photos de mon enfant prises dans les diverses activités de la classe**

pour toute la durée de l'année scolaire 2017/2018



n'autorise pas la publication de la photographie de mon enfant sur ce blog.

Dans ce cas, la photo de mon enfant pourra être publiée mais son visage sera rendu flou avec un logiciel de retouche d'images de manière à le rendre totalement impossible à identifier.

À , le Signature du responsable légal